

Schéma de 3<sup>e</sup> génération  
d'organisation sociale  
et médico-sociale du  
Département des Yvelines  
2010 - 2015

Volet Insertion



**Yvelines**  
Conseil général  
[www.yvelines.fr](http://www.yvelines.fr)

## Fiches actions : Insertion

FICHE-ACTION N°1 : RECRUTEMENT DE BENEFICIAIRES DU RSA PAR LES ETABLISSEMENTS DE SOINS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX SUR DES POSTES D'ANIMATION	3
FICHE-ACTION N°2 : RECRUTEMENT DE BENEFICIAIRES DU RSA PAR LES COORDINATIONS HANDICAP ET GERONTOLOGIQUES SUR DES POSTES DE GESTIONNAIRES DE COORDINATION	5
FICHE ACTION 3 : METTRE EN PLACE DES ACTIONS D'INSERTION DE BENEFICIAIRES DU RSA DANS DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE L'AUTONOMIE	6
FICHE ACTION 4 : INTEGRER UNE CLAUSE DE RECRUTEMENT DE BENEFICIAIRES DU RSA AU STADE DE LA PROGRAMMATION DE NOUVEAUX ETABLISSEMENTS.	8
FICHE ACTION 5 –IDENTIFIER LES METIERS POUR LESQUELS UNE ACTION D'INSERTION DE BENEFICIAIRES DU RSA DANS LE CHAMP DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE SERAIT PERTINENTE	9
FICHE ACTION 6 : COMMUNIQUER (EN INTERNE ET EN EXTERNE) SUR LES METIERS DU SECTEUR MEDICO-SOCIAL ET SUR LES OFFRES DE PARCOURS D'INSERTION EXISTANTES.	11

## FICHE-ACTION N°1 : RECRUTEMENT DE BENEFICIAIRES DU RSA PAR LES ETABLISSEMENTS DE SOINS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX SUR DES POSTES D'ANIMATION

**Publics visés :** Les bénéficiaires du RSA proches de l'emploi et ayant eu une expérience dans le domaine de l'aide à la personne

**Objectif général :** Permettre le retour à l'emploi durable de tous les bénéficiaires du RSA qui peuvent y accéder

**Objectifs spécifiques :**

- Répondre aux besoins en personnel des établissements de soins sociaux et médico-sociaux sur les missions d'animation permettant de lutter contre l'isolement
- Faciliter l'intégration du salarié recruté en contrat unique d'insertion (CUI / contrat aidé) et la définition du projet professionnel par la mise en œuvre d'un accompagnement pendant la durée du contrat
- Inscrire la formation professionnelle et la qualification au cœur du parcours d'insertion en encourageant l'accès aux formations qualifiantes ou diplômantes sur la durée du contrat (3 ans possibles si parcours de formation)

ACTIONS	
Action 1	<p><b>L'intérêt du dispositif départemental CUI pour répondre aux besoins en personnel des établissements sociaux et médico-sociaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les établissements sociaux et médico-sociaux sur le dispositif CUI</li> <li>- Faire remonter les besoins sur les postes d'agents d'animation pour lutter contre l'isolement des personnes fragiles</li> </ul>
Action 2	<p>L'organisation des recrutements</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer des fiches de postes avec définition des pré-requis</li> <li>- Identifier les candidats et organiser la remontée des candidatures avec Pôle Emploi, les Territoires d'Action Sociale, les plate-formes (CIMAP et AMADOM) et les associations intermédiaires</li> <li>- Mettre en place une session de recrutements et mobiliser les candidats</li> <li>- Appuyer les coordinations sur la signature de la convention CUI</li> </ul>
Action 3	<p><b>L'élaboration d'un parcours d'insertion vers l'emploi durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre une prestation d'accompagnement du salarié en insertion afin de faciliter son intégration, de valider son projet professionnel et le parcours de formation interne avec l'employeur (formation préqualifiante, qualifiante), d'aider l'employeur à la rédaction de l'attestation de compétences</li> <li>- Faire coïncider la durée du CUI, ainsi que ses possibilités de renouvellement (jusqu'à 36 mois si formation), pour initier une dynamique de Gestion Prévisionnelle des Effectifs et des Compétences → définition des métiers ciblés et des parcours de formation en alternance envisageables</li> <li>- Envisager les possibilités de recrutement à l'issue du contrat unique d'insertion dans un établissement social et médico-social</li> </ul>

**Résultat(s) attendu(s) :** Un recrutement de bénéficiaires du RSA en CUI au sein d'une vingtaine d'établissements.

**Modalités d'évaluation :** Désignation d'un tuteur, modalités de l'accompagnement, formations qualifiantes ou diplômantes suivies, sortie en emploi durable à l'issue du CUI

**Pilote :** Direction de l'Autonomie et Direction du Développement, Pôle Insertion

**Partenaires et services associés :** les établissements Employeurs sociaux et médico-sociaux, la Direction de l'Autonomie, la DTAS, Pôle Emploi, prestataire pour l'accompagnement, les plate-formes de modernisation des services d'aide à la personne

## FICHE-ACTION N°2 : RECRUTEMENT DE BENEFICIAIRES DU RSA PAR LES COORDINATIONS HANDICAP ET GERONTOLOGIQUES SUR DES POSTES DE GESTIONNAIRES DE COORDINATION

**Publics visés :** Les bénéficiaires du RSA plutôt proches de l'emploi et ayant eu une expérience d'agent administratif

**Objectif général :** Permettre le retour à l'emploi durable de tous les bénéficiaires du RSA qui peuvent y accéder

**Objectifs spécifiques :**

- Répondre aux besoins en personnel administratif des coordinations en positionnant un public en difficulté d'insertion sur un CUI
- Faciliter l'intégration du salarié et l'accès à des formations d'adaptation au poste par la mise en œuvre d'un accompagnement pendant le temps du contrat de travail
- Inscrire la formation professionnelle et la qualification au cœur du parcours d'insertion

ACTIONS	
Action 1	<p><b>L'intérêt du dispositif départemental CUI pour répondre aux besoins en personnel des coordinations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les coordinations handicap et gérontologique sur le dispositif CUI</li> <li>- Remontée des besoins sur les postes d'agents administratifs par coordination</li> </ul>
Action 2	<p>L'organisation des recrutements</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer des fiches de postes avec définition des pré-requis</li> <li>- Identifier les candidats et organiser la remontée des candidatures avec Pôle Emploi, les Territoires d'Action Sociale les acteurs locaux de l'accompagnement</li> <li>- Mettre en place une session de recrutements et mobiliser les candidats</li> <li>- Appuyer les coordinations sur la signature de la convention CUI-CAE</li> </ul>
Action 3	<p><b>L'élaboration d'un parcours d'insertion vers l'emploi durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre une prestation d'accompagnement du salarié en insertion : faciliter son intégration, valider son projet professionnel et le parcours de formation interne avec l'employeur (formation préqualifiante, qualifiante), appui à la rédaction de l'attestation de compétences</li> <li>- Envisager le recrutement dans un service intégré à la coordination à la fin du CAE</li> </ul>

**Résultat(s) attendu(s) :** Perspectives de recrutements en CUI au sein des coordinations : 7 recrutements au sein des coordinations handicap et 7 recrutements au sein des coordinations gérontologie.

**Modalités d'évaluation :** Désignation d'un tuteur, modalités de l'accompagnement, sorties en emploi durable à l'issue du CUI.

**Pilote :** Direction de l'Autonomie et Direction du Développement, Pôle Insertion

**Partenaires et services associés :** les coordinations handicap et gérontologique, la Direction de l'Autonomie, la DTAS, Pôle Emploi, prestataire pour l'accompagnement

## FICHE ACTION 3 : METTRE EN PLACE DES ACTIONS D'INSERTION DE BENEFICIAIRES DU RSA DANS DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE L'AUTONOMIE

→ **Rappel de la problématique** : Les établissements et services intervenant dans le champ de l'autonomie pourraient recruter davantage d'allocataires du RMI/ RSA à condition de lever certains freins à l'embauche (mobilité, qualification). Il s'agit donc de construire des parcours d'insertion qui sécurisent les employeurs et qui leur garantissent des salariés compétents et accompagnés dans leur retour à l'emploi.

**Publics visés** : Tous les bénéficiaires du RSA, à l'exception des personnes dites « très loin de l'emploi » ayant des freins sociaux importants, notamment liés à la santé.

**Objectif général** : Faciliter l'embauche de bénéficiaires du RSA dans des structures intervenant dans le domaine de l'autonomie, à domicile ou en établissement.

### **Objectifs spécifiques** :

Objectif 1 : Créer les conditions favorisant un retour durable à l'emploi dans les établissements et services participant à l'expérimentation

Objectif 2 : Construire une offre de parcours d'insertion adaptée à la diversité des profils des bénéficiaires et aux besoins des structures susceptibles de les accueillir

Objectif 3 : Développer le travail partenarial entre les structures en charge de l'autonomie, les plates-formes et le Conseil Général

Objectif 4 : Lever les réticences des structures à l'embauche de bénéficiaires du RSA

<b>ACTIONS</b>	
<b>Etape 1</b>	Créer un groupe de travail partenarial chargé de formaliser les étapes clés d'un parcours d'insertion dans le champ des établissements et services concernés (ex : identification des publics cibles, évaluation de la motivation, formation, tutorat, accompagnement dans l'emploi, etc.)
<b>Etape 2</b>	Identifier les structures de services à la personne et les établissements intéressés par les actions de recrutement de bénéficiaires du RSA, en mobilisant le réseau des plates-formes ou par un appel à projets (cibler environ 4 ou 5 structures de services et 4 ou 5 établissements) Identifier leurs besoins et leurs exigences Formaliser les partenariats
<b>Etape 3</b>	Mobiliser les acteurs nécessaires et communiquer pour identifier les bénéficiaires du RSA répondant aux besoins et exigences des employeurs
<b>Etape 4</b>	Mettre en œuvre les parcours d'insertion Suivre les bénéficiaires pendant 12 mois après leur entrée dans l'emploi Evaluer les résultats obtenus au bout de 18 mois (durée moyenne d'un parcours d'insertion)

**Résultat(s) attendu(s) :**

- Environ 60 bénéficiaires du RSA entrés dans un parcours d'insertion et 50% de sortie positive à l'emploi
- Plusieurs types de parcours d'insertion formalisés
- La mise en œuvre de modalités de collaboration régulières et formalisées

**Indicateurs d'évaluation :** Taux de bénéficiaires du RSA embauchés ; Nombre de structures ayant participé à l'expérimentation prêtes à s'engager dans un partenariat sur le long terme

**Pilote / responsable de la mise en œuvre :** la Direction du Développement, Sous-direction de l'insertion.

**Partenaires et services associés :** La Direction de l'Autonomie ; La DTAS ; Les associations concernées ; Des structures de services à la personne et des établissements pour personnes âgées ou personnes handicapées du département ; Pôle emploi ; Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail, de l'Emploi ; Agence Régionale de la Santé ; Conseil régional ; Centres de formation

## FICHE ACTION 4 : INTEGRER UNE CLAUSE DE RECRUTEMENT DE BENEFICIAIRES DU RSA AU STADE DE LA PROGRAMMATION DE NOUVEAUX ETABLISSEMENTS.

→ **Rappel de la problématique :** L'intégration de clauses de recrutement au stade de la programmation permet d'anticiper la mise en œuvre d'actions d'insertion, en identifiant en amont les besoins en recrutement des établissements et les postes susceptibles d'être pourvus par des bénéficiaires du RSA, et en mettant en place de réels parcours d'insertion.

**Publics visés :** Tous les bénéficiaires du RSA, à l'exception des personnes dites « très loin de l'emploi » ayant des freins sociaux importants, notamment liés à la santé.

**Objectif général :** Faciliter l'embauche de bénéficiaires du RSA dans des structures intervenant dans le domaine de l'autonomie.

### **Objectifs spécifiques :**

Objectif 1 : Créer des parcours d'insertion en anticipant les besoins en recrutement

Objectif 2 : Construire une offre de parcours d'insertion adaptée à la diversité des profils des bénéficiaires et aux besoins des structures susceptibles de les accueillir

Objectif 3 : Identifier les besoins en recrutement dès la programmation afin de définir, avec l'établissement, les actions d'insertion adaptées et pertinentes.

<b>ACTIONS</b>	
<b>Etape 1</b>	Mettre en place une procédure de définition de clauses de recrutement à intégrer dans les appels à projets de création de nouveaux établissements
<b>Etape 2</b>	Mettre en place un groupe de travail avec des établissements pour définir les conditions de mise en œuvre de la clause de recrutement
<b>Etape 3</b>	Mobiliser les acteurs nécessaires et communiquer pour identifier les bénéficiaires du RSA répondant aux besoins et exigences des employeurs
<b>Etape 4</b>	Mettre en œuvre les parcours d'insertion Suivre les bénéficiaires pendant 12 mois après leur entrée dans l'emploi Evaluer les résultats obtenus au bout de 18 mois (durée moyenne d'un parcours d'insertion)

### **Résultat(s) attendu(s) :**

- Recrutement de bénéficiaires du RSA dans l'ensemble des nouveaux établissements (avec possibilité de recourir à un CUI)

**Indicateurs d'évaluation :** Nombre de bénéficiaires du RSA embauchés ; Nombre d'établissements ayant recruté des bénéficiaires du RSA.

**Pilote / responsable de la mise en œuvre :** Direction du Développement, Sous-direction de l'insertion.

**Partenaires et services associés :** La Direction de l'Autonomie ; La DTAS ; Les associations concernées ; Des structures de services à la personne et des établissements pour personnes âgées ou personnes handicapées du département ; Pôle emploi ; Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail, de l'Emploi ; Agence Régionale de la Santé ; Conseil régional ; Centres de formation

## FICHE ACTION 5 –IDENTIFIER LES METIERS POUR LESQUELS UNE ACTION D’INSERTION DE BENEFICIAIRES DU RSA DANS LE CHAMP DE LA PROTECTION DE L’ENFANCE ET DES ETABLISSEMENTS D’ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE SERAIT PERTINENTE

→ **Rappel de la problématique :** Les secteurs de la protection de l’enfance et de l’accueil de la petite enfance regroupent des métiers susceptibles d’intégrer des bénéficiaires du RSA. Le caractère sensible du public accueilli nécessite un accompagnement spécifique des publics en insertion et une identification précise des postes pouvant donner lieu à des actions d’insertion.

**Publics visés :** Les professionnels et les employeurs intervenant dans le domaine de la protection de l’enfance et de l’accueil de la petite enfance ainsi que les professionnels du domaine de l’insertion

**Objectif général :** Identifier des métiers pour lesquels des parcours d’insertion pourraient être construits afin de permettre aux bénéficiaires du RSA d’accéder aux métiers de la protection de l’enfance et de l’accueil de la petite enfance.

### Objectifs spécifiques :

Objectif 1 : Renforcer les liens entre les acteurs de l’insertion et ceux de la protection de l’enfance et de l’accueil de la petite enfance

Objectif 2 : Créer les conditions nécessaires à l’embauche des bénéficiaires du RSA dans les structures liées à la protection de l’enfance et à l’accueil de la petite enfance

<b>ACTION : Création d’un groupe de travail partenarial</b>	
<b>Etape 1</b>	Présenter les acteurs, les publics, les structures et les enjeux de chaque secteur (insertion, protection de l’enfance, accueil de la petite enfance)
<b>Etape 2</b>	Identifier les métiers en tension dans le secteur de la protection de l’enfance et dans les établissements d’accueil de la petite enfance : Travailler les profils de ces métiers et construire une grille qui permettra de mobiliser le public cible Diagnostiquer les besoins des structures en termes d’effectifs à court et moyen termes
<b>Etape 3</b>	Construire un projet de parcours d’insertion intégré sur ces métiers Définir des procédures et des méthodes de travail entre les différents partenaires Préciser les rôles de chacun et les ressources à mobiliser
<b>Etape 4</b>	Expérimenter ce parcours d’insertion sur certaines structures

### Résultat(s) attendu(s) :

- Une cartographie des métiers en tension et en développement, une caractérisation des pré-requis et compétences exigés sur ces métiers, une estimation des effectifs attendus.
- Un / des types de parcours d’insertion formalisé(s)

**Indicateurs d’évaluation :** Le nombre et la fréquence des réunions réalisées ; Le taux de participation des acteurs invités à ce groupe de travail ; La mise en place d’un ou plusieurs types de parcours d’insertion ; La mise en place des conditions de réussite d’une expérimentation

**Pilote / responsable de la mise en œuvre :** Direction du Développement, sous-direction de l'Insertion du Conseil général.

**Partenaires et services associés :** La Direction de l'Enfance, de l'Adolescence, de la Famille et de la Santé ; La DTAS ; L'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux ; Les associations gestionnaires d'établissements de protection de l'enfance ; Le Pôle Emploi ; La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail, de l'Emploi ; Le Président du Comité départemental des associations intermédiaires ; Les centres de formation du département ; Les CCAS ; D'autres associations volontaires ; D'autres acteurs pourront intervenir ponctuellement en tant qu'experts (notamment Protection Judiciaire de la Jeunesse, Education nationale, entreprises...)

## FICHE ACTION 6 : COMMUNIQUER (EN INTERNE ET EN EXTERNE) SUR LES METIERS DU SECTEUR MEDICO-SOCIAL ET SUR LES OFFRES DE PARCOURS D'INSERTION EXISTANTES.

→ **Rappel de la problématique** : Certains métiers du secteur médico-social sont « en tension » dans le sens où il est difficile de pourvoir les postes proposés : aide soignante, aide médico-psychologique, auxiliaire de vie, responsable de secteur... Ils représentent de nombreux emplois potentiels. Ces métiers sont cependant peu connus du public et peu valorisés. Les travailleurs sociaux du Conseil Général, Pôle Emploi et l'ensemble des structures qui accompagnent les bénéficiaires du RSA dans leur retour à l'emploi, ont besoin d'identifier précisément les besoins de ce secteur et les possibilités d'accéder à ces métiers afin de pouvoir y orienter les bénéficiaires du RSA.

### Publics visés :

- Tous les bénéficiaires du RSA (à l'exception des personnes dites « très loin de l'emploi » ayant des freins sociaux importants, notamment liés à la santé)
- Les intervenants (travailleurs sociaux, conseiller emploi...) qui accompagnent des personnes en recherche d'emploi

**Objectif général** : Valoriser et faire connaître les métiers du secteur médico-social et les parcours d'insertion permettant d'y accéder

### Objectifs spécifiques :

Objectif 1 : Identifier les métiers du secteur médico-social concernés

Objectif 2 : Renforcer la coordination au sein du Conseil Général et avec les partenaires

<b>ACTION 1 : COMMUNICATION INTERNE AU CONSEIL GENERAL</b>	
<b>ACTION 1.1</b>	Développer des actions de communication à destination des travailleurs sociaux, afin de les sensibiliser : <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux métiers du secteur médico-social (métiers en tension, compétences exigées, formations associées, conditions de travail etc.)</li> <li>- aux possibilités d'évolution professionnelles dans ce secteur</li> <li>- aux modalités d'orientation et d'accompagnement de leurs publics dans ce secteur</li> </ul>
<b>ACTION 1.2</b>	Organiser des rencontres entre les plates-formes (AMADOM et CIMAP) et les territoires d'action sociale afin de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- connaître les publics et les champs d'action des uns et des autres</li> <li>- identifier les publics communs et les complémentarités d'accompagnement possibles</li> <li>- formaliser des méthodes de coopération</li> </ul>

<b>ACTION 2 : COMMUNICATION EXTERNE</b>	
<b>ACTION 2.1</b>	Créer un groupe de travail avec des partenaires externes afin de : créer un réseau départemental dédié à l'insertion des jeunes et des bénéficiaires du RSA dans les structures médico-sociales en charge de l'autonomie anticiper et caractériser les besoins des structures en charge de l'autonomie (métiers en tension, effectifs nécessaires à court et moyen termes, compétences exigées etc.) caractériser les parcours d'insertion possibles en fonction des publics cibles (bénéficiaires du RSA et jeunes) ; s'appuyer pour cela sur l'expérimentation (cf. Fiche action 1)
<b>ACTION 2.2</b>	Organiser des informations collectives afin d'informer les publics cibles : identifier les publics cibles à inviter préparer ces réunions avec les territoires d'action sociale et les missions locales organiser la « prise en charge » des personnes qui se déclarent intéressées suite à ces informations
<b>ACTION 2.3</b>	Encourager la participation des structures et des associations aux forums des métiers organisés dans le département

**Résultat(s) attendu(s) :** une augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers le secteur médico-social et engagés dans un parcours professionnel dans ce secteur

**Indicateurs d'évaluation :** La réalisation et la diffusion de documents d'information ; Le nombre de réunions d'information réalisées en interne et en externe ; Le taux de participation des professionnels à ces réunions. Le nombre de bénéficiaires du RSA ayant intégré des établissements et services sociaux et médico-sociaux autonomie et enfance.

**Pilote / responsable de la mise en œuvre :** Direction du Développement, sous-direction de l'Insertion du Conseil général

**Partenaires et services associés :** La DTAS, Direction de l'Autonomie et Direction de l'Enfance, de l'Adolescence, de la Famille et de la Santé ; Pôle Emploi ; Missions locales ; Les plates-formes AMADOM et CIMAP ; Les services et établissements en charge de l'autonomie et de l'enfance sur le département ; Les associations ; Les centres de formation ; Les collectivités et les bureaux de l'emploi